

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 24 Brumaire, an IX.



AUTRICHE.

De Vienne, le 29 octobre (5 brumaire).

Le comte Fries, qui a gagné, il y a dix-huit mois, le gros lot dans la loterie de la banque, vient de le gagner encore au dernier tirage. Le gros lot est de 20 mille florins. Il est à remarquer qu'il n'avoit mis que dix lots à chacun des tirages.

Il vient d'épouser la princesse de Hohenlohe, lui a fait présent de 200,000 florins, lui en donne 6 mille par an pour ses épingles, & lui en assure 12 mille de pension après sa mort.

Il est faux qu'un congrès doive avoir lieu à Cracovie.

M. de Colloredo est le ministre qui paroît diriger les affaires étrangères en l'absence de M. de Cobenzel; mais c'est M. de Thugut qui les dirige en effet.

Le comte Giulay a reçu de S. M. la croix de commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse, pour des services rendus.

Le nouvel envoyé turc, qui est arrivé ici depuis peu, n'a pas encore été présenté à S. M. Il n'a pas même fait la visite d'usage chez les ministres.

S. E. M. le conseiller intime de Lovass est nommé par S. M. commissaire impérial à l'armée d'Italie: il est déjà parti d'Ofen pour se rendre à son poste.

S. M. a nommé pour son chambellan M. le baron Vay de Vaja.

Beaucoup de généraux mis dernièrement à la pension vont être mis en activité, entr'autres Nauendorff, Kray, &c.

Depuis quelques jours on parle de paix. On assure que les dernières propositions du gouvernement français sont très-raisonnables. On remarque que lors des négociations à Léoben, Udine, Campo-Formio, &c., les passe-ports donnés par le gouvernement français pour nos ministres, étoient indéterminés; mais cette fois, il y avoit pour le ministre que notre cour envoyé aux négociations de paix.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 28 octobre (6 brumaire).

Dans la crise actuelle de l'Europe, dont nous aimons à croire le terme très-prochain, il ne peut pas être sans intérêt de considérer la marche constante de la cour de Berlin, & de se livrer à quelques développemens sur sa politique générale & son extrême circonspection envers toutes les puissances qui avoient une part directe ou indirecte à la guerre.

Une expérience fâcheuse lui montra de bonne heure que son véritable intérêt ne lui permettoit pas de rester unie à la coalition: elle s'en sépara.

Elle crut l'instant arrivé de se faire un grand parti en Empire, & d'y acquérir une influence qui pût balancer & même surpasser celle que la maison d'Autriche exerçoit à la diète de Ratisbonne, & elle proposa la neutralité du nord de l'Allemagne, Cette mesure à laquelle la France se

prêta sans difficulté, produisit un grand effet sur des princes qui, pour la plupart, étoient fort las de la guerre, & que l'Autriche opprimoit sous le prétexte spécieux de les protéger. Ils s'empresèrent donc de se faire comprendre dans cette mesure de sagesse, & s'accoutumèrent à regarder le roi de Prusse comme un sauveur d'autant plus généreux, que sa conduite ne laisse voir que l'amour pur & désintéressé du bien général de l'Allemagne. Ce grand ouvrage se completa par l'accession de toutes les branches de la maison de Saxe; accession qui, en privant tout d'un coup la coalition de 30 mille hommes d'excellentes troupes, dans le tems précisément où l'armée de Jourdan étoit en retraite, fut, il faut en convenir, un événement extrêmement heureux pour la république française.

Le roi de Prusse augmenta en effet son influence en Empire, mais pas assez pour dominer celle de la maison d'Autriche à Ratisbonne. Les affaires dépendent à la diète du collège électoral, de celui des princes & de celui des villes impériales. On ne consulte guere ce dernier; & lorsque les deux premiers sont d'accord, on en donne communication au collège des villes, dont le consentement n'est plus qu'une vaine formalité, puisque la diète forme le *consensus* à la majorité des collèges. Or, la Prusse se trouvoit nécessairement en minorité au collège électoral, où trois électeurs ecclésiastiques mettoient contre elle un poids énorme dans la balance. C'étoit la même chose dans le collège des princes, à cause de cette multitude d'évêques, d'abbés & de princes séculiers que leur position géographique mettoit dans la dépendance de l'Autriche: les uns ne vouloient décidément pas & les autres n'osoient voter avec la Prusse; la difficulté ne pouvoit être levée que par une sécularisation universelle que la cour de Berlin pouvoit bien désirer dans son cœur; mais sur laquelle elle n'auroit pas laissé entrevoir le moindre soupçon, sans fournir à sa rivale des armes victorieuses contre elle.

Sa position à Ratisbonne exigeoit d'elle les plus grands ménagemens envers ces esprits, que la cour de Vienne entretenoit soigneusement dans le fanatisme contre la nouvelle république. Elle dut se refuser à toute mesure qui auroit indiqué du penchant pour la nation française; & c'est par cette raison qu'elle ne put jamais se déterminer à envoyer des corps nombreux dans ses margraviats en Franconie, dans la crainte que cette démarche ne parût la mettre en état d'hostilités contre la maison d'Autriche.

Elle devoit, à bien plus forte raison, écarter toute idée d'alliance actuelle avec la France. Dans l'état où se trouvoit alors l'opinion générale en Allemagne, elle auroit mis contre elle tous les princes de l'Empire, & auroit perdu en un instant le fruit de son système de neutralité du nord de l'Allemagne.

Une autre raison de la plus grande importance l'éloignoit encore plus de cette idée. Le dernier partage de la Pologne

Étoit consommé, une négociation étoit ouverte entre les trois cours pour la démarcation des limites; les cours de Pétersbourg & de Berlin étoient en très-bonne intelligence: la Russie même paroissoit favoriser la Prusse dans cette opération. L'alliance avec la France, contractée dans ce moment, auroit changé toutes les dispositions & l'impératrice Catherine ne voyant plus qu'un ennemi dans le roi de Prusse, auroit indubitablement fait marcher ses troupes contre lui. Le succès n'eût pas été certain; mais la Prusse, avec deux cent mille hommes de troupes bien aguerries, bien disciplinées, étoit, par la situation de ses finances, hors d'état de faire la guerre.

Voilà la véritable explication du système de ménagement universel envers les ennemis de la France, si constamment suivi par la cour de Berlin. Depuis que Paul I^{er}. est monté sur le trône, le parti qu'il avoit pris de se jeter dans la coalition, a dû confirmer la Prusse dans ce principe, & fortifier son penchant pour la France qui pouvoit lui devenir d'un très-grand secours dans l'occasion.

Aujourd'hui sa situation, envers la Russie, est entièrement changée par l'alliance récente des deux cours. Cette alliance double, pour le moins, la force de la Prusse contre l'Autriche; mais le cabinet de Berlin n'a pas une garantie assez certaine de la persévérance de Paul I^{er}., pour renoncer des à présent à ce système de ménagement qui, dans plus d'une occasion, lui donne cet air d'indécision remarqué par les observateurs éclairés. Voilà pourquoi il travaille sans relâche à s'attacher de plus en plus les princes d'Allemagne, en paroissant s'occuper, par-dessus tout, des intérêts de l'Empire. Voilà pourquoi il ménage même les Anglais, auxquels d'ailleurs il ne pourroit nuire que par une invasion dans le pays d'Hanovre, invasion facile, sans doute, mais qui méconteroit l'Empire, feroit à l'Autriche des moyens contre lui, & dérangeroit par conséquent le plan politique qu'il a jusqu'à présent suivi.

Une dernière considération, bonne à présenter ici, c'est que son alliance avec Paul I^{er}. est une victoire importante, remportée contre la maison d'Autriche. On peut être certain qu'il cherchera, par tous les moyens possibles, à s'assurer de cette conquête, & que de prix extrême qu'il y attache, donnera nécessairement à Paul I^{er}., sur le ministre prussien, une influence prépondérante ou du moins assez forte pour qu'il ne soit pris à Berlin aucun parti décisif dans les affaires importantes, sans s'être auparavant assuré qu'on n'aura point à craindre l'improbation du chef suprême des Russes. Cette influence, au reste, peut agir sur la cour de Berlin, de manière à la mettre en état de montrer un peu plus de promptitude & d'énergie dans ses résolutions.

De Bamberg, le 5 novembre (14 brumaire).

On a tenu ici, le 1^{er}. de ce mois, un conseil de guerre, pour juger un grenadier français accusé d'insubordination. La séance se tint dans la cour de Redwitz. La commission, nommée par le général Souham, étoit composée d'un chef de brigade, président; d'un commandant de bataillon, d'un capitaine, d'un lieutenant & d'un bas-officier. Après l'ouverture de la séance, le capitaine-auditeur lut les actes de plaintes; les témoins furent ensuite entendus; ainsi que la défense de l'accusé, qui avoit choisi pour défenseurs officiers M. l'assesseur Hornthal, & M. le professeur Gley, (rédauteur de la gazette de Bamberg). Ces derniers défendirent l'accusé; tant par les actes que par les loix françaises.

Après que l'auditoire se fut retiré, ainsi que le capitaine-auditeur, les juges restèrent seuls pour décider la cause; l'auditeur fut appelé ensuite pour lire le jugement, en présence des défenseurs & de l'auditoire qu'on laissa aussi rentrer. Le grenadier fut déclaré innocent des accusations portées contre lui.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 18 brumaire.

Les députés de notre département, envoyés à Paris pour la fête du 1^{er}. vendémiaire, sont de retour dans ce pays. Ils ne peuvent pas assez se louer des égards que leur a témoignés le gouvernement & tout ce qui l'entoure. Parmi eux, se trouvoit le citoyen Lienhard, de Truchtersheim dans le Kochersberg, cultivateur très-riche & très-éclairé, qui n'avoit pas quitté le costume des paysans de l'Alsace, ce qui a attiré à Paris l'attention générale sur sa personne. Le premier consul s'est entretenu avec lui & l'a questionné sur la situation de notre département.

Toute l'Allemagne croit à la paix. On reçoit les mêmes nouvelles de Vienne, où l'opinion est générale, qu'elle sera incessamment conclue. On y continue toujours les préparatifs de guerre.

Nous apprenons d'Angsbourg, que le quartier-général de l'armée du Rhin va quitter cette ville; mais qu'on attend encore un courier du général Moreau, pour savoir s'il doit être transféré à Stutgard ou à Munich. Les probabilités pour la paix ou la guerre en décideront. Dans le premier cas, il ira à Stutgard; dans le second, à Munich.

De Lunéville, le 20 brumaire.

Les plénipotentiaires, partis de Paris le 14 brumaire au matin, sont arrivés à Lunéville dans la journée du 16, M. de Cobenzel vers cinq heures du matin, & le citoyen Joseph Bonaparte à midi. La présence de chacun des deux plénipotentiaires a été annoncée par dix-neuf coups de canon. Les plénipotentiaires, les personnes attachées aux deux légations, & l'état-major, ont dîné chez le général Clarke. Les plénipotentiaires ont été logés dans les deux plus belles maisons de la ville; que les propriétaires s'étoient empressés d'offrir. La journée du 17 a été consacrée à recevoir les félicitations des autorités constituées & aux visites mutuelles que les plénipotentiaires se devoient.

On a fait, le 18 brumaire, au matin, communication officielle des pleins pouvoirs respectifs: elle ne pouvoit avoir lieu sous de plus favorables auspices. Le général Clarke a su mettre à profit l'heureux concours de l'anniversaire du salut de la France. Il a fait décorer à la hâte quelques appartemens du château, & il y a donné à dîner aux plénipotentiaires. M. de Cobenzel porta lui-même le toast du jour. Un bal a rempli la soirée; & un banquet digne de la fête par son élégance & le bon ordre qui y régnoit, l'a terminée.

Le préfet du département & le général-commandant de Nancy s'étoient rendus à l'invitation du général Clarke: il avoit réuni environ soixante dames & tous les principaux habitans de Lunéville. On ne s'apercevoit nullement de la promptitude avec laquelle tous les préparatifs avoient été faits. Tout étoit à sa place & sembloit n'en être jamais sorti. On remarquoit sur-tout, avec une douce satisfaction, qu'un seul & même esprit animoit toute l'assemblée. Toutes les anciennes nuances d'opinions avoient disparu; on ne retrouvoit dans tous les assistans qu'un attachement unanime au gouvernement actuel, & un profond sentiment de recon-

naissance pour la main bienfaisante, réparatrice de tant de maux.

Les belles tapisseries des Gobelins arrivées avant-hier, décorent déjà les salles du château.

La plus aimable gaieté & la plus parfaite décence ont présidé par-tout, & M. de Cobentzel a pu se convaincre que ce n'est pas seulement dans la capitale que les français sont aimables & polis.

Le 19, les travaux des deux légations ont suivi leur cours. M. de Cobentzel a fait partir pour Vienne, à quatre heures du soir, en courrier extraordinaire, M. Lefevre de Rechembourg, secrétaire attaché à sa légation.

De Paris, le 25 brumaire.

Le citoyen Thuibaudeau se présenta hier au conseil d'état, où il fut installé en qualité de membre de la section de législation, après avoir prêté serment de fidélité à la constitution de l'an 8.

— Le travail des éliminations est en pleine activité, & l'on peut compter sur de prompts & d'heureux résultats.

— Dans une circulaire adressée aux préfets des départemens, par le ministre de la police générale, on lit ce qui suit : « Pour prévenir le danger d'admettre dans le sein de la république des hommes disposés à la troubler, il est un moyen simple & facile.

Le voici : « Désormais je n'autoriserai le retour d'un prêtre déporté (après toutefois les informations nécessaires sur sa conduite & sa moralité), qu'autant qu'il aura envoyé, souscrit de sa main, la promesse de fidélité à la constitution, avec offre de la renouveler devant le sous-préfet ou maire de l'arrondissement dans lequel il desirera fixer sa résidence.

» Tout prêtre que je mettrai en surveillance, sera tenu, conséquemment, de justifier devant les autorités locales, qu'il a satisfait à cette formalité, ou de s'y soumettre de nouveau, si la circonstance l'exige; s'il s'y refuseoit, vous le feriez aussi-tôt rétrograder vers les frontières.

» Quant aux prêtres actuellement rentrés, sous la condition expresse de faire la promesse de fidélité, vous m'adresserez promptement l'état nominatif de ceux d'entre eux qui n'ont pas satisfait à cette condition, afin que je prenne, à leur égard, telle mesure que je croirai convenable ».

— La femme vaut mieux, comme femme, & moins comme homme, dit J. J. Rousseau, par-tout où elle fait valoir ses droits, elle a l'avantage; par-tout où elle veut usurper les nôtres, elle reste au-dessous de nous. Ces vérités, reconnues depuis long-tems par tous les hommes sensés, viennent d'être consacrées dans un arrêté du préfet de police, qui annulle toutes les permissions accordées aux femmes de se travestir en hommes. Celles qui desireront se travestir désormais, iront en chercher la permission à la préfecture, qui ne la leur accordera que sur un certificat d'officier de santé. Toute femme travestie, sans cette précaution, sera arrêtée & conduite à la police.

— Le citoyen Scipion Mourgues est nommé à la place de secrétaire-général de l'intérieur.

— Le citoyen Lucien Bonaparte traversa la ville de Tours le 21 de ce mois: il courait jour & nuit. Ses domestiques ont dit qu'il alloit en Espagne.

— Il se trouve dans ce moment à Paris, un homme de six pieds huit pouces six lignes, & dit-on, très-bien fait & exactement proportionné, ce qui est aussi extraordinaire que sa taille. Il sera présenté au premier consul.

— Le théâtre Français a été sur le point de faire une perte irréparable pour la comédie, dans la personne de Fleury, l'un de nos plus aimables, comme de nos meilleurs acteurs. Il a été attaqué d'une fluxion de poitrine qui l'a conduit aux portes de la mort: il est en ce moment hors de danger.

— Chollot (de Rouen) assassin d'un officier de gendarmerie, a été exécuté le 22 de ce mois.

— L'ouragan du 18^e renversa la voiture publique de Péronne à Cambrai. La femme qui en sortit la première, fut enlevée par le vent & portée à 200 pas dans la plaine; les autres voyageurs furent obligés de s'attacher aux arbres, pour éviter le même sort.

Les moulins & les télégraphes sur la route de Lille, sont ou détruits ou endommagés. Chaque jour nous apprend de nouveaux dégâts.

— On dit qu'à Milan on a découvert une conspiration contre le général Brune & que sept officiers de l'état-major ont été arrêtés. Ces faits rapportés sur des *en dit*, ont besoin de confirmation.

C O N S U L A T.

Arrêté du 19 brumaire.

Les consuls de la république, le conseil d'état entendu, arrêtent :

Art. 1^{er}. Le ministre de l'intérieur fera préparer, sans délai, la salle du corps législatif pour l'ouverture de sa session.

II. La salle de la bibliothèque sera ouverte à midi, le 1^{er} frimaire, pour recevoir les membres du corps législatif.

III. Le même jour & à la même heure plusieurs salves d'artillerie annonceront l'ouverture de la session.

IV. Le ministre de l'intérieur se rendra, accompagné de deux messagers d'état, dans la salle ordinaire des séances, pour recevoir les membres du corps législatif.

V. Trois conseillers d'état se rendront aussi au corps législatif.

VI. Lorsque les membres du corps législatif auront pris séance sous la présidence du doyen d'âge, l'officier commandant de la garde d'honneur du corps législatif prendra les ordres du président.

VII. Un des conseillers d'état portera la parole au nom du gouvernement.

VIII. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé au bulletin des lois.

Le premier consul, signé, BONAPARTE.

Le secrétaire d'état, signé, H. B. MARET.

P R O C L A M A T I O N.

Bonaparte, premier consul de la république, proclame l'acte du gouvernement dont la teneur suit :

Les consuls de la république, vu l'article 35 de la constitution ainsi conçu :

« La session du corps législatif commence, chaque année, le 1^{er} frimaire, &c. ».

Déclarent que la réunion des membres du corps législatif, pour la session de l'an 9, aura lieu le 1^{er} frimaire, à midi, à Paris, dans le palais du corps législatif.

Soit le présent acte revêtu du sceau de l'état, inscrit au bulletin des lois, inscrit dans les registres des autorités judiciaires & administratives, & le ministre de la justice chargé d'en surveiller la publication.

Le premier consul, signé, BONAPARTE.

Le secrétaire d'état, signé, H. B. MARET.

V A R I É T É S.

L'auteur des *Meres rivales* dit que, pour faire une bonne critique il ne faut que de l'esprit; mais qu'il faut de plus une ame pour faire un bon éloge. Les flatteurs sans esprit croient pouvoir y suppléer par la grossièreté de leurs éloges. Mais si quelque chose est plus vil que la satire sans esprit, c'est l'éloge sans raison.

La bassesse qui loue convient toujours à l'orgueil, qui veut être loué; mais, excepté celui qui en est l'objet, personne n'est dupe d'un éloge grossier; & tout le monde est révolté de la vanité d'un sot. L'homme le plus enivré d'encens conserve assez de tête pour jager très-bien la valeur de celui qu'on offre aux autres, & se moquer avec Gresset de la foule

Des protégés si bas, des protecteurs si bêtes.

On se plaignoit, il y a quelques années, d'un débordement d'écrits satyriques; je ne sais si nous n'avons pas à nous plaindre d'un fleau contraire; mais je n'ouvre pas un journal & pas un livre que je n'y trouve l'éloge magnifique de quelque grand homme de coquetterie, inconnu au reste de l'Univers. L'un me dit: *Je loue ceux que je crains*; l'autre, *c'est la reconnaissance qui m'anime*. Pa-se pour la peur; de tout tems les ignorans adresseront plus d'hommages au mauvais qu'au bon génie.

Mais la reconnaissance! ce sentiment noble des belles ames, comment peut-elle être la source de tant de sottises?

Car enfin ce sont des sottises que de dire de tous les hommes, fussent-ils nos bienfaiteurs: *Ce sont de grands hommes*; & de tous les livres, fussent-ils l'ouvrage de nos amis: *Ce sont des chefs-d'œuvres*. La reconnaissance nous oblige à sentir le prix d'un bienfait, & non pas à rendre son auteur ridicule par des éloges excessifs. Voilà, sans doute, ce qui a fourni l'idée du dialogue suivant, trouvé le 19 de ce mois au bal de l'Opéra.

Madame Honesta & son neveu le citoyen Dadais ; dialogue.

Le neveu Dadais se frottant les mains. Ma tante, ma tante, félicitez-moi; je viens d'apprendre ma nomination à cette place que je sollicitois depuis trois ans. Je suis d'une joie dont vous ne vous faites pas d'idée.

La tante Honesta. Vous avez raison, mon neveu, d'en avoir de la joie; mais j'espère que vous n'oublierez pas ce que vous prescrit la reconnaissance.

Le neveu. Oh! que je ne oublie pas vos leçons si vite. J'ai déjà commencé par écrire dans tous les journaux que mon protecteur étoit le plus grand, le plus noble, le plus judicieux des hommes.

La tante. Ce n'est point par les journaux, c'est de votre bouche même que votre bienfaiteur doit recevoir l'expression de votre reconnaissance.

Le neveu. Mais, ma tante, que lui dirai-je en particulier?

La tante. Vous lui direz ce que vous savez si vous n'êtes point ingrat; que votre cœur est plein de ses bienfaits; que votre zèle suppléera vos talens, que vous ne ferez rien sans le consulter, &c. ; que sais-je? il n'est pas nécessaire d'avoir de l'esprit en pareil cas. On est toujours sûr d'être bien accueilli de son bienfaiteur, quand on lui parle de sa reconnaissance.

Le neveu. Ne faudra-t-il pas que je lui parle aussi de sa femme, de son petit frère, de son chien & de son salon?

La tante. Cela est inutile; mais si sa femme éprouvoit un jour le bonheur d'être mère, vous seriez un des premiers à l'en féliciter; si son petit frère avoit besoin d'argent, vous pourriez lui offrir votre bourse; si son chien venoit à mourir, vous vous mettriez en quête d'un autre. . . . Voilà comme on sert ses amis; voilà comme il convient d'être reconnaissant envers son bienfaiteur, par des paroles moins que par des effets.

Le neveu. Je ferai plus, ma tante; je ferai des vers en l'honneur du mieu.

La tante. Ce n'est pas la peine, mon neveu.

Le neveu. Pourquoi donc, ma tante?

La tante. Parce qu'à peine savez-vous écrire en prose, & que les bons vers sont très-difficiles à faire.

Le neveu. Ce n'est pas ce que disent tous les jours mon ami Babu & ma cousine Javotte.

La tante. Et qu'est-ce que disent tous les jours votre cousine Javotte & votre ami Babu?

Le neveu. Dame, dame, ce n'est peut-être pas bien de le répéter; mais si vous l'exigez, je ne vous le cacherai pas. Ils disent comme ça

que j'écris très-bien en prose; témoin le roman intitulé: *le Nouveau Gargantua*, que je fis l'an passé, & qu'on vend encore sur les quais à 10 sous le volume; témoin les petits articles que je fais mettre de tems en tems dans les journaux; sur l'éducation, sur le patriotisme & sur la fantasmagorie. Ils disent en outre que l'abbé de Lille ne fait pas mieux le vers que moi; & la preuve est dans mon *Ode sur les Fourmis*; & dans mes *Eglogues sur les pyramides d'Égypte*. En voici quelques vers; écoutez-moi, je vais les déclamer à la Molé:

Tel qu'un pic élaucé des cavernes profondes,
Dont l'éternel sommet soutient le poids des ondes,
Au bruit des flots grondans se dresse dans les airs,
Monte, grandit, étend l'orgueil de ses rivages,
Et debout sur les caux, le front ceint d'un nuage,
Voit mourir à ses pieds le vain courroux des mers.
Telles, &c.

Certes, voilà de beaux vers, sans vanité.

La tante. Qui vous a dit cela?

Le neveu. Mon ami Babu.

La tante. Votre ami est une bête ou un menteur.

Le neveu pleurant. Ah! ma tante Honesta, ce que vous me dites là est bien dur!

La tante. Vous avez donc bien de l'amour-propre.

Le neveu. Non; mais mon ami Babu a bien de l'esprit.

La tante. Parce qu'il assure que vous faites mieux le vers que l'abbé de Lille.

Le neveu, en s'essuyant les yeux. Ce n'est pas à cause de cela précisément; mais c'est qu'il n'y a pas un homme dans la république qu'il ne juge, pas un événement qu'il n'ait deviné, pas un roman qu'il ne lise; & s'il faut que je vous le dise, c'est autant à sa recommandation qu'à la vôtre, ma tante, que je dois la place que je viens d'obtenir.

La tante. En vous faisant accroire cela, votre ami Babu a prouvé qu'il n'étoit pas une bête; mais il reste qu'il est un impudent menteur: je crois en effet qu'il n'est ni sans intrigue, ni sans crédit; mais ce n'est qu'en sa faveur, ce n'est qu'à son profit qu'il emploie l'un & l'autre. Tous ces amis qui louent votre prose & vos vers, ou se moquent de vous, ou ont besoin de vous; déhérez-vous-en; & si vous m'en croyez, vous laisserez la vos vers, votre prose & vos amis, pour vous livrer aux devoirs de votre place, sans oublier jamais ceux de la reconnaissance. . . .

A ces mots, le citoyen Dadais fit une profonde révérence à sa tante, lui baisa la main, & se retira.

Bourse du 25 brumaire.

Rente provis., 25 fr. 30 c. — Tiers consol., 33 fr. 88 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 64 c. — Bons d'arrérage, 85 fr. 00 c. — Bons pour l'an 8, 92 fr. 95 c. — Syndicat, 86 fr. 50 c. — Coupures, 84 fr. 50 c.

Cours de morale religieuse, par M. Necker; édition revue & corrigée 5 vol. in-8°. de 1040 pages, sur caracteres de Firmin Didot, papier fin. Prix, 9 fr. & 12 fr. franc de port. A Paris, chez Genès, libraire, rue de Thionville, n°. 5; & Charles Pongens, imprimeur-libraire, quai Voltaire, n°. 10.

Cette nouvelle édition, exécutée avec beaucoup de soin, n'est point une contre-façon; elle a été faite avec l'autorisation expresse de l'auteur.

Essai sur la fabrication du fer blanc et du fer noir ou tôle, d'après les procédés employés à la manufacture du Pont-Saint-Ours, près Nevers; avec un précis sur la position de cette manufacture, sur la discipline & l'administration convenables à cette espèce d'entreprise; par J. A. F. Turgan, ancien négociant & maître de forges; in-8°. Prix, 1 fr. 20 cent., & 1 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Rondonneau, imprimeur-libraire, au dépôt des loix, place du Carrousel.

Discours qui a partagé le prix proposé par l'Institut national sur cette question: « Quelles sont les cérémonies à faire pour les funérailles & le règlement à adopter pour le lieu de la sépulture »? par F. Mulot, ex-législateur. Prix, 1 fr. 20 & 50 cent. A Paris, à l'imprimerie-librairie, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 44.